



TOGNACCIOLI
A V O C A T S

La boîte à outils du rebond...

Mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde...

Comment s'y retrouver ? Pour quel résultat ?





TOGNACCIOLI
A V O C A T S

Entreprendre est un risque

Échouer n'est pas faillir

Rebondir est un droit

J'ai conçu cette boîte à outils pour vous – chefs d'entreprise, experts-comptables, praticiens du rebond de l'entreprise – afin de vous offrir une vision claire, rapide et comparative des toutes les procédures du Livre VI du Code de commerce. Mon objectif est de vous permettre d'anticiper les difficultés, de choisir la meilleure voie pour rebondir, et d'agir avec efficacité et lucidité avant la crise... et si nécessaire au cœur... de la tempête.

Jean-François Tognaccioli



La boîte à outils du rebond...

Mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde...

		... Pour anticiper les difficultés				... Pour traiter les difficultés			
		Mandat Ad Hoc	Conciliation	Sauvegarde		Traitement de Sortie de crise	Redressement Judiciaire	Liquidation Judiciaire	Retablisement Professionnel
				... Accélérée	... Classique				
		A	B	C	D	E	F	G	H
1	Nature de la procédure	Amiable		Collective					---
2	Mes com- mentaires...	Une réussite à 80 %... alors foncez !		Peut-être limitée aux créanciers financiers...	Période d'ob- servation réduite à 12 mois...	Applicable jusqu'au 22/11/2025	Préférez A B C ou D en anticipant...les difficultés... et oui !		Trop peu utilisé... c'est dommage... à élargir encore...
3	Qui en prend l'initiative ?	Débiteur					Débiteur Créancier Ministère Public		Débiteur per- sonne physique avec demande concomitante de liquidation judiciaire
4	Extension de procédure	Non applicable		À l'initiative du débiteur / AJ / MJ / MP					Non applicable
5	Conditions d'ouverture	Absence de cessation des paiements				Redressement manifestement impossible			
			Ou cessation des paiements de moins de 45 jours		Difficultés insurmonta- bles	Fonds disponibles pour payer les créances salariales	Cessation des paiements		
			Difficultés de toute nature	Conciliation Préalable		Élaborer un projet de plan en 3 mois			
						Comptes réguliers			
6	Taille de l'entreprise	Non applicable				Moins de 20 salariés & moins de 3ME au total du passif bilan hors capitaux propres	Non applicable		Actif < à 15.000 € hors résidence principale insaisissable et aucun salarié depuis 6 mois
7	Conf- identialité	Conf- identialité totale	Conservée si accord non homo- logué	Publicité légale (RCS... Bodacc...)					
			Publication du jugement si accord homologué						



La boîte à outils du rebond...

Mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde...

		... Pour anticiper les difficultés				... Pour traiter les difficultés			
		Mandat Ad Hoc	Conciliation	Sauvegarde		Traitement de Sortie de crise	Redressement Judiciaire	Liquidation Judiciaire	Retablisement Professionnel
				... Accélérée	... Classique				
		A	B	C	D	E	F	G	H
8	Effets sur le passif antérieur	Aucun	Possible suspension ciblée des poursuites	Gel total du passif ou seulement financier	Gel total du passif				Effacement des dettes
9	Effets sur le passif postérieur	Aucun	Délais judiciaires possibles	Paiement à l'échéance pour les créances nées pour les besoins du déroulement de la procédure ou de la période d'observation, ou en contrepartie d'une prestation fournie au débiteur pendant cette période					Aucun
10	Effets sur les contrats en cours	Aucun		Résiliation dérogatoire au contrat					Non applicable
11	Effets sur les revendications	Aucun				Délai de 3 mois après pub JO au Bodacc pour revendiquer	Aucun	Délai de 3 mois après pub JO au Bodacc pour revendiquer	Non applicable
12	Mandataires de Justice	Mandataire ad hoc sur proposition du dirigeant	Conciliateur sur proposition du dirigeant	Administrateur Judiciaire précédemment conciliateur	Administrateur Judiciaire sur proposition du dirigeant	Mandataire de justice unique désigné par le Tribunal	Administrateur Judiciaire sur proposition du dirigeant	Liquidateur	Mandataire Judiciaire
				Mandataire Judiciaire (représ. créanciers)			Mandataire Judiciaire		
13	Pouvoirs du Mandataire de Justice	Non applicable		Surveillance ou assistance			Assistance ou représentation	Représentation	Actes conservatoires
14	Coût de la procédure	Convention validée par le Président		Emoluments avec Ordonnance présidentielle de taxe et recours possibles					
		-	Après avis du Parquet						
15	Sort des cautions personnes physiques	Aucune incidence	Peuvent se prévaloir des délais et de l'accord	Suspension des poursuites y compris pendant le plan				Mise en jeu	Peuvent se prévaloir de l'effacement des dettes
16	Rémunération du dirigeant	Libre				Maintenue sauf décision contraire du Juge commissaire		Subsides possibles aux personnes physiques	Non applicable
17	Licenciement	Droit commun					Autorisation du juge commissaire	Procédure dérogatoire	Non applicable
18	Prise en charge AGS	Aucune		Possible (dans la limite des plafonds de l'AGS)		Aucune	Totale (dans la limite des plafonds de l'AGS)		Non applicable



La boîte à outils du rebond...

Mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde...

		... Pour anticiper les difficultés				... Pour traiter les difficultés			
		Mandat Ad Hoc	Conciliation	Sauvegarde		Traitement de Sortie de crise	Redressement Judiciaire	Liquidation Judiciaire	Retablissement Professionnel
		A	B	... Accélérée	... Classique	E	F	G	H
19	Reprise de l'entreprise par des tiers	Si accord de l'entreprise, du créancier et du Ministère public (prepack-cession)		Non applicable	Partielle	Non applicable	Offres de cession d'entreprise ou d'actifs isolés		Non applicable
20	Sanctions des dirigeants	Non applicable					Possibles sanctions patrimoniales, professionnelles ou pénales si dirigeant malhonnête		Non applicable
21	Durée de la procédure	Pas de durée maximum	5 mois maximum	2x2 mois maximum	2x6 mois maximum	3 mois maximum pour plan sinon conversion en RJ / LJ	2x6 mois + 6 mois exceptionnellement	6 mois à 1 an pour la liquidation simplifiée	4 mois
22	Sort des pénalités et majorations de retard des créances publiques	Négociation avec les organismes fiscaux et sociaux		Remise de plein droit (sauf majorations fiscales de mauvaise foi ou travail dissimulé)		Non applicable	Remise de plein droit (sauf majorations fiscales de mauvaise foi ou travail dissimulé)		Non applicable
23	Classes de parties affectées	Non applicable		Obligatoire	250 salariés + 20 ME CA	Non applicable	250 salariés + 20 ME CA	Non applicable	
					ou 40 ME CA net		ou 40 ME CA net		
					ou demande débiteur		ou demande débiteur		
24	Elaboration du plan de règlement du passif	Négociation		Débiteur		Non applicable	Débiteur ou Créancier	Non applicable	
25	Effets sur les nouveaux financements	Aucun	Privilege possible de new money	Privilege possible de post money				Non applicable	
26	Mentions au RCS après exécution du plan	Non applicable		Disparition rétroactive de toutes mentions au RCS après exécution du plan depuis...				Non applicable	
				2 ans		1 an	2 ans		





ÉCOUTEZ
TOGNACCIOLI
AVOCATS PODCAST
SUR TOUTES LES
PLATFORMES



TOGNACCIOLI
A V O C A T S

CABINET PRINCIPAL



40 rue Maréchal Joffre

06000 Nice

T 04 93 81 74 95

📞 06 64 91 64 92

contact@jfts.net

CABINET SECONDAIRE



7 rue Ernest Cresson

75014 Paris

T 01 79 75 59 00



TOGNACCIOLI
A V O C A T S

www.jfts.net

